

DATE DE
CONVOCATION

17 Janvier 2025

N° 27.299.25/07

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Février à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 23

Votants 25

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Abdelkader BENOUDA, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Objet :

Subventions 2025 aux associations

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Florence PIQUET à Mr Christophe LATOUCHE

Mr Jean-Pascal Lecoq à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Brigitte RAMETTE

Vu le Code Général des Collectivités

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par l'article 18 de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, sur l'engagement républicain des associations ;

Vu la demande et le budget de l'association,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter un soutien au tissu associatif,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ALLOUER les subventions aux associations ci-dessous pour l'année 2025 :

Bénéficiaire :	Montant 2025
AMICALE AGENTS COMMUNAUX	10 000 €
AMICALE LAIQUE	7 000 €
ANCIENS COMBATTANTS GRAVIGNY	1 800 €
ASSOCIATION CONCILIEURS JUSTICE	150 €
BANQUE ALIMENTAIRE NORMANDE	450 €
CA GRAVIT	6 500 €
CROIX ROUGE FRANCAISE EVREUX	150 €
ECOLE PRIMAIRE LANGEVIN WALLON	9 800 €
FONDATION DU PATRIMOINE	160 €
France ALHZEIMER	200 €
GRAVIGNY MUSIQUE ET CULTURE	9 000 €
GUIDON D'OR	1 300 €
LA PALETTE GRAVIGNAISE	250 €
L'ECOLE DU CHAT d'Evreux	400 €
LES AMIS DE LA MALADRERIE	1 000 €
LES CARTABLES de Gravigny	500 €
LES JARDINS DU PERE HEBERT	1 200 €
LES PREMIERS PAS	400 €
MONUMENTS ET SITES (AMSE)	76 €
PREVENTION ROUTIERE	200 €
SECOURS POPULAIRE LOCAL	5 000 €
SOUVENIR Français	150 €
SPA	600 €
UNRPA	3 000 €

Article 2 : de SUSPENDRE le versement de la subvention à l'École du chat d'EVREUX jusqu'à nouvel ordre à la demande de l'association,

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

